

1/ Se former dans la durée

Formation accessible à partir de 15 ans avec un passage d'examen dès 17 ans!

Phase 1 : Formation initiale

Une **évaluation** préalable,
Une **formation théorique**,
Un **examen théorique**,
Une **formation pratique**
(20h de cours minimum).

Phase 2 : Conduite accompagnée

Un **rendez-vous préalable** d'une durée minimum de 2h,
Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins **3000 km**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs,
Deux rendez-vous pédagogiques de 3h au cours de la phase de conduite.

2/ Augmenter ses chances

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle la conduite accompagnée garantit une **meilleure sécurité**.

3/ Les avantages

Permis Probatoire

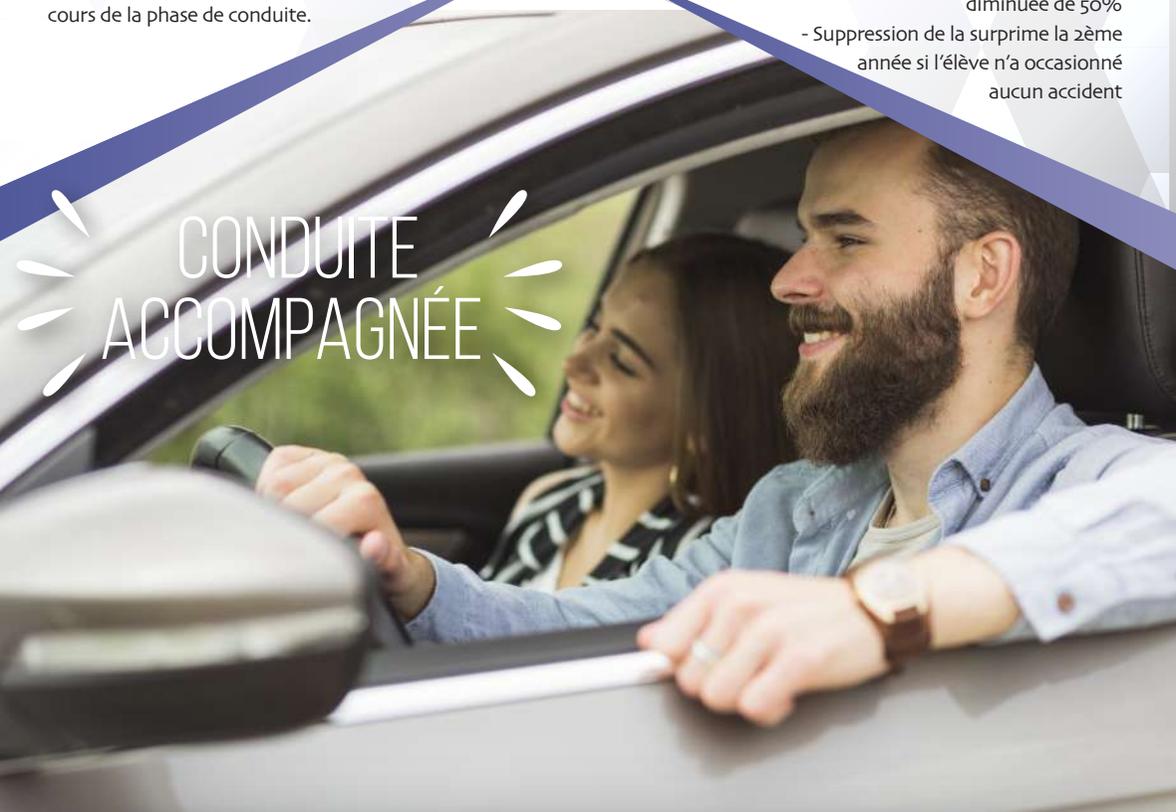
Période probatoire réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

Moins d'accident

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

Assurance

- Avantages tarifaires des compagnies d'assurance
- Surprime de la 1ère année diminuée de 50%
- Suppression de la surprime la 2ème année si l'élève n'a occasionné aucun accident



CONDUITE
ACCOMPAGNÉE

Draveil Auto-Ecole - 170 Bd Henri Barbusse, 91210 DRAVEIL - Agt: E18.091.0023.0

Les accompagnateurs doivent

- Être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- Obtenir l'accord de l'assureur
- Ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- Participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

CONDUITE SUPERVISÉE



1/ Le déroulement

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expériences pratiques** en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

> C'est au terme de **20h de conduite minimum** avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

Elle débute par un **rendez-vous préalable** en présence de **l'enseignant** et **du futur accompagnateur**, au moment où l'enseignant estime que l'élève **est prêt à conduire** avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

2/ Les avantages

- Acquérir plus d'expériences de conduite et approfondir ses acquis ,
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique.

3/ Les conditions d'accès

- Avoir **18 ans ou plus**,
- Obtenir **l'accord de l'assureur du véhicule**,
- Avoir réussi **l'examen théorique** du code de la route,
- Avoir suivi une **formation pratique** avec un enseignant expert de l'école de conduite (**20 heures minimum**),
- Bénéficier d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite.



Bon à savoir

Comme pour le permis B classique, **la période probatoire est de 3 ans** (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)

Quand choisir la conduite supervisée ?

- > Au moment de votre inscription
- > **Suite à un échec** lors de votre examen pratique